

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUILLET 2017

**DELIBERATION N° : 20170712\_17**

**OBJET** : Attribution d'une subvention complémentaire à l'Association de DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CITOYENS DE GOYAVES (ADECG)

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

25 JUIL, 2017

Nombre des conseillers en exercice :  
**39**

Présents : 28  
Procuration : 7  
Votants : 35  
Abstention : 0  
Exprimés : 35

L'an deux mille dix-sept, le douze juillet à dix-sept heures vingt minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; LEBON Marie Jo ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; PAYET Priscilla

**Représentés**

YEBO Henri Claude représenté par GRONDIN Jean Marie  
MOREL Harry Claude représenté par LEBRETON Patrick  
GERARD Gilberte représentée par D'JAFFAR M'ZE Mohamed  
KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian  
JAVELLE Blanche Reine représentée par MUSSARD Rose Andrée  
BOYER Julie représentée par HUET Henri Claude  
RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin

**Absents**

HOAREAU Jeannick ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Le Maire



(Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e))

Inelda BAUSSILLON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame ETHEVE Corine, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Séance du 12 juillet 2017****DÉLIBÉRATION N° : 20170712-17****OBJET :****Attribution d'une subvention complémentaire à l'Association de DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CITOYENS DE GOYAVES (ADECG)****NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE****Le Maire expose :**

L'ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CITOYENS DE GOYAVES (ADECG) participe activement au dynamisme associatif de Saint-Joseph à travers des activités liées à son objet statutaire, à savoir la défense de l'environnement et des citoyens de Goyaves. Elle a su montrer son implication dans la vie du quartier de par ses actions de proximité menées auprès de ses adhérents (sortie commune, manifestations diverses, actions d'animation).

L'ADECG a bénéficié, par délibération n°20161227\_28 (conseil municipal du 27 décembre 2016), d'une subvention d'un montant de 5 000,00 € au titre de l'année 2017.

Afin de poursuivre le développement de son projet sur le quartier de Goyaves, l'association sollicite la Ville pour un soutien financier complémentaire afin de pouvoir maintenir un poste d'agent de gestion du site "Coeurt Vert" de Goyaves. Ce projet mis en place par l'association depuis deux ans connaît un essor très positif depuis cette année auprès des habitants.

Il convient que le conseil municipal délibère sur le montant de la subvention complémentaire à allouer à ladite association.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CITOYENS DE GOYAVES (ADECG) une subvention complémentaire d'un montant de 1 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574) ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité en délibérer.

---

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu la délibération du conseil municipal n°20161227\_28 du 27 décembre 2016,**

**Vu la note explicative de synthèse n°17,**



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés**

**Présents : 28**

**Représentés : 7**

**Pour : 35**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1er.-**

**ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES CITOYENS DE GOYAVES (ADECG) une subvention complémentaire d'un montant de 1 000,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574) .

**Article 2.-**

**AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)

Inelda BAUSSILLON



Acte rendu exécutoire par télétransmission  
en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : **25 JUIL. 2017**